



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} Juillet 2024

Délibération n° 03

Date de convocation

21.06.2024

Date d'affichage

25.06.2024

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 24

votants : 33

Objet : Tableau des effectifs du personnel communal

L'an deux mil vingt-quatre, le 1^{er} juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – M. C. DELPUECH – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme LM. LODE-DEMAS – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. FC. YOUNBI NGAMO – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – M. S. ROUILLIER – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

Mme MM. SALLES par M. G. GEOFFROY – Mme J. BREDAS par M. E. ALAMAMY – M. D. VIGNEULLE par Mme M. LAFFORGUE – M. F. BOURDEAU par M. Y. LERAY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. LAFONT – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme C. VIVIAN par Mme C. KOZAK – Mme L. MASSE par M. B. VRIGNAUD – M. P. PELLOUX par M. D. ROUSSAUX.

Absentes

Mme A. ADJELI – Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 077-217701226-20240701-DEL_01JUL24__3-DE



Monsieur Yvon LERAY a été élu secrétaire de séance.

Madame Lisa-Marie LODE-DEMAS, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Afin de tenir compte des évolutions des organisations, des mobilités internes, des départs pour disponibilité, détachement, mutation, retraite, fin de contrat ou rupture conventionnelle, il est nécessaire de créer des postes, de modifier des postes et de supprimer des postes inoccupés.

Aussi, au sein de la Direction Générale des Services, pour assurer la coordination de projets, il est proposé de créer un emploi de chargé(e) de projets.

Au sein de la Direction de la Petite Enfance, pour assurer la prise en charge de jeunes enfants et pérenniser un agent actuellement en mission de remplacement, il

est proposé de créer un emploi d'assistant(e) de la petite enfance.

Au sein du Service des Sports, pour permettre la prise en charge de nouvelles missions, il est proposé de modifier un emploi d'éducateur sportif actuellement à temps non complet pour le passer à temps complet.

Au sein de la Direction de la Communication, pour mener à bien les projets amorcés et à venir, il est proposé de modifier l'intitulé du poste de l'actuelle chargée de communication en le faisant évoluer en un poste d'Adjointe à la Directrice de la Communication.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'adopter la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L. 2313-1,

VU le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.313-1 et L.320-1 à L. 327-12,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU les décrets d'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, qui ont défini les conditions de recrutement et de rémunération des différents cadres d'emplois des filières Sociale et Médico-Sociale, Culturelle, Technique, Administrative, Sportive, Animation et de la Police Municipale,

VU le budget de la Commune,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'adapter le tableau des effectifs, à la suite de l'évolution des organisations et à des mouvements de personnel au sein des services municipaux,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer les emplois permanents selon les modalités suivantes :

Au sein de la Direction Générale des Services, pour assurer la coordination de projets, il est proposé de créer un emploi de la manière suivante :

- 1 emploi de chargé(e) de projets, de la filière administrative, de la catégorie B, du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux au grade de Rédacteur. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire ou un contractuel sur le fondement de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique, à compter du 1^{er} septembre 2024.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 077-217701226-20240701-DEL_01JUL24__3-DE



Au sein de la Direction de la Petite Enfance, pour assurer la prise en charge de jeunes enfants, il est proposé de créer un emploi de la manière suivante :

- 1 emploi d'assistant(e) d'accueil de la petite enfance, de la filière technique, de la catégorie C, du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux au grade d'Adjoint technique, à temps complet. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire ou un contractuel sur le fondement de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique, à compter du 1^{er} septembre 2024.

DECIDE de modifier les emplois permanents selon les modalités suivantes :

Au sein du service des sports, pour permettre la prise en charge de nouvelles missions, il est proposé de modifier un emploi d'éducateur sportif :

- 1 emploi d'éducateur sportif, de la catégorie B de la filière sportive, au grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps non complet à 80%, afin de l'ouvrir à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024.

Au sein de la Direction de la Communication, pour mener à bien les projets amorcés et à venir, il est proposé de modifier l'intitulé du poste de l'actuelle chargée de communication en le faisant évoluer en un poste d'Adjointe à la Directrice de la Communication :

- 1 emploi de chargé(e) de communication, de la filière administrative, afin de le faire évoluer en un poste d'Adjoint(e) à la Directrice de la communication à compter du 1^{er} juillet 2024.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2024.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 1^{er} juillet 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY

Le secrétaire de séance
Yvon LERAY



Pour : 33
Contre : -
Abstention : -

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 077-217701226-20240701-DEL_01JUL24__3-DE